Le manuel technique, une proposition pédagogique

FFESSM	Commission Technique Nationale	Manuel de Formation Technique

FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

Commission Technique Nationale

MANUEL de FORMATION

TECHNIQUE

Brevets et qualifications CTN	MFT	18/07/2011	Page 1/1

Déroulé de séance…

- MFT, quesaco ?
- Qui le rédige ?
- Où le trouver ?
- Lien CDS / MFT
- Que retrouve-t-on dedans ?
- Articulation d'un chapitre
- Compétences
- Prenons quelques exemples

MFT, quesaco ?

- MFT = Manuel de Formation Technique
- A la disposition de tous, moniteurs, encadrants, plongeurs, élèves
- Donne les contenus de formation par niveau et qualification
- Complète le CDS, notamment pour le spécifique comme les enfants

=> Proposition pédagogique

Qui le rédige ?

- La commission technique nationale
- Plus précisément les IN de la CTN sous la houlette de son président,

  Jo Vrijens

- Modifications ou mises à jour faites grâce à leur retour d'expériences + les infos remontées par les moniteurs de toutes les CTD ou CTR

Où le trouver ?

www.ffessm.fr/pages_manuel.asp

Ou si vous n'avez pas le lien en direct…

www.ffessm.fr

Puis Plonger en bouteille

Puis MANUEL de FORMATION TECHNIQUE, contenu des divers brevets /qualifications télécharger chapitre désiré

Puis cliquer sur Téléchargez sur le chapitre désiré (format pdf)

Lien CDS / MFT

- En France, le sport est réglementé par le Code Du Sport (CDS) et il en est de même pour la plongée
- La FFESSM est délégataire
- Les prérogatives des plongeurs sont définies par le CDS mais pas les contenus de formation
- Ceux-ci sont donnés par…
- Le MFT !!!

Que retrouve-t-on dedans ?

- 45 chapitres avec les dates de révision

Chapitre	Révision	Mise en ligne	Téléchargement
Téléchargez tous les chapitres disponibles à la date de la dernière mise à jour (dossier .zip 7 Mo)			
Couverture	02/2012	27/05/2012	Téléchargez
Introduction MFT	09/2014	16/09/2014	Téléchargez
Historique des certifications CTN	03/2014	25/03/2014	Téléchargez
Regles generales certification	09/2014	16/09/2014	Téléchargez
Généralités	11/2013	11/12/2013	Téléchargez
Pack découverte	07/2011	18/07/2011	Téléchargez
Qualification PA12	09/2014	16/09/2014	Téléchargez
Niveau 1	10/2014	11/10/2014	Téléchargez
Qualification PA20m de plongeur autonome à 20 m	09/2014	16/09/2014	Téléchargez

Articulation d'un chapitre

PLONGEUR NIVEAU 1 (N1)

PROFIL GENERAL

Le plongeur Niveau 1 (N1) est capable de réaliser des plongées d'exploration :

- Jusqu'à 20 m de profondeur, au sein d'une palanquée, avec un Guide de Palanquée (GP) qui prend en charge la conduite de la plongée.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée (DP), selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).

Ce plongeur :

- Sait s'équiper, s'immerger, s'équilibrer et évoluer.
- Sait prévenir pour lui-même les incidents de plongée.
- Sait aider un équipier en attente de l'intervention du GP.
- Sait recevoir si besoin l'aide du GP ou d'un équipier.
- Sait appliquer les consignes données par le GP.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre âgé de 14 ans au moins à la date de délivrance (autorisation d'un responsable légal pour les mineurs).

REGLES D'ORGANISATION ET DE DELIVRANCE

L'ensemble des conditions de réalisation des certifications de la FFESSM est défini dans les « Règles générales de formation et délivrance des certifications de la FFESSM ».

Le brevet de plongeur Niveau 1 (N1) est délivré au niveau d'un club affilié ou d'une structure commerciale agréée :

- Soit par le président du club ou le responsable de la structure commerciale agréée.
- Soit par un encadrant E3 (licencié) avec l'autorisation de président du club ou du responsable de la structure commerciale agréée.

L'enseignement et la validation des compétences s'effectue dans l'espace 0 – 6 m par un E1 minimum. Conformément à l'article A. 322-83 du Code du Sport, un plongeur en cours de formation technique peut évoluer dans l'espace de 0 à 20 m sous la responsabilité d'un E2.

L'accoutumance à la profondeur doit être progressive.

Dans le cas d'une certification délivrée en milieu artificiel, le plongeur Niveau 1 (N1) doit réaliser, au plus tard, dans les douze mois suivants l'obtention de la certification au moins 4 plongées en milieu naturel attestées sur son carnet de plongée.

CONTENU DE LA FORMATION - COMPETENCES

- Prérogatives
- Conditions d'accès
- Organisation de formation / jury
- Et contenu !

Compétences

A l'issue d'une formation progressive et adaptée, le plongeur Niveau 1 (N1) possède les compétences suivantes :

- C1 : UTILISER L'EQUIPEMENT DE PLONGEE
- C2 ; EVOLUER EN ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ET SUBAQUATIQUE
- C3 : EVOLUER EN PALANQUEE GUIDEE
- C4 : PARTICIPER A LA SECURITE EN PLONGEE
- C5 : CONNAITRE ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT MARIN
- C6 : CONNAISSANCES EN APPUI DES COMPETENCES

A l'issue d'une formation progressive et adaptée, le plongeur Niveau 3 (N3) possède les compétences suivantes :

- C1 : PLANIFIER ET ORGANISER LA PLONGEE EN AUTONOMIE
- C2 : MAITRISER, ADAPTER L'EVOLUTION EN IMMERSION
- C3 : PARTICIPER A LA SECURITE DES EQUIPIERS
- C4 : CHOISIR UN SITE DE PLONGEE
- C5 : CONNAITRE ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT MARIN
- C6 : CONNAISSANCES EN APPUI DES COMPETENCES

- Les contenus pédagogiques sont découpés en 6 compétences génériques par niveau…
- Chaque compétence est reprise sous forme de tableaux

Compétence 1 : UTILISER L'EQUIPEMENT DE PLONGEE

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Techniques/Commentaires/Limites
S'équiper du matériel individuel.	Choisit un équipement adapté aux conditions de plongée et à la nature de la plongée, y compris son lestage.	*Technique(s) : enfilage/retrait de la combinaison, lestage.*
Gréer/dégréer un ensemble bloc-gilet de stabilisation-détendeur.	Monte sans erreur le matériel. Effectue les réglages nécessaires.	
Tester, vérifier le fonctionnement de l'équipement.	Contrôle le bon fonctionnement. Signale au GP ou à un responsable tout dysfonctionnement. Vérifie la quantité d'air disponible. Contrôle et adapte son lestage si besoin.	

Compétence = savoir faire en action

- Le MFT donne donc, pour chaque niveau, les compétences nécessaires à avoir pour respecter les prérogatives données par le CDS…

- Si on regarde de plus près ce qu'il y a dans chaque compétence…

On retrouve les limites d'utilisation

Peut servir à évaluer

Compétence 3 : EVOLUER EN PALANQUEE GUIDEE

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Techniques/Commentaires/Limites
Comprendre et respecter les consignes du GP.	Applique sans erreur les conditions d'évolution fixées : mise à l'eau, descente, profondeur d'évolution, consignes de sécurité, gestion de la quantité d'air, etc... Interroge le GP en cas de doute sur la compréhension.	*Technique(s) : signes de communication.*
Surveiller son stock d'air.	Suit régulièrement l'évolution de la pression du bloc. Informe le GP lorsque les valeurs définies (mi-pression, x bar, réserve, etc...) sont atteintes.	*La surveillance du stock d'air est impérative.*
Se positionner en fonction des situations et conditions.	Applique les consignes d'évolution du GP. Vérifie régulièrement la situation du GP, des équipiers et reste au contact. Se positionne dans le champ de vision du GP si ce dernier intervient pour aider un plongeur.	Le respect de la profondeur maximale matérialisée par la position du GP est essentiel. Le comportement en situation « d'observateur » doit être enseigné.

Voici 3 objectifs pédagogiques (compétences intermédiaires)

En quelques mots…

- Le MFT est l'outil de référence de la FFESSM
- Une proposition pédagogique

- Attention cependant, les compétences ne sont pas dans un ordre pédagogique…
- Ce document donne une base de travail commune qui n'empêche pas une discussion avec l'équipe pédagogique

Prenons quelques exemples sur le N2

- Qui peut organiser un N2 et comment ?
- Où retrouver ses prérogatives précises ?
- Suis-je obligé de faire un examen écrit pour la compétence 8 ?
- Combien de compétences intermédiaires pour la compétence N°2 ?
- Y'a-t-il une distance mini à leur faire en PMT et capelé ?

Conclusion

- Le MFT sera votre « outil de travail » désormais !
- Essayez de le parcourir pour comprendre son fonctionnement
- Regardez régulièrement sur le site de la FFESSM car souvent des mises à jour

Merci de votre attention et ENJOY !